



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CARREFOUR

Cela concerne près de 4 300 salariés qui vont perdre leurs accords d'entreprise et 2 mois de rémunération par an.

Nouveau bouleversement dans la grande-distribution après l'annonce de 2 389 suppressions de postes chez Auchan en décembre : le groupe Carrefour vient d'annoncer la cession en 2025 de 15 hypermarchés et de 24 supermarchés Market à des repreneurs.

La CFDT dénonce la politique du groupe qui est en fait un plan de restructuration déguisé, destiné à réduire les frais de personnel et à dénoncer les accords d'entreprise. Depuis le début du plan de transformation d'Alexandre Bompard, ce sont 344 magasins (95 hypers et 249 supermarchés) qui ont ainsi été cédés à des repreneurs et plus de **27 000** salariés qui sont sortis des effectifs.

La CFDT dénonce également le manque d'accompagnement à répétition de ces externalisations par le groupe Carrefour, où dans un contexte de politique fragile, le sentiment réel d'abandon des salariés alimente la montée des populismes.

A noter que dans un même temps, le groupe Carrefour aura racheté 3 milliards d'€ de ses propres actions (en moins de 3 ans) pour soutenir son cours de bourse ! Il aura également racheté des magasins Casino et les enseignes Cora et Match dont les salariés peuvent légitimement être inquiets quant à leur avenir.

Par conséquent, la CFDT a également décidé d'assigner dans les jours qui viennent, Carrefour en référé. Nous demandons au juge de suspendre la cession des magasins annoncée aujourd'hui par l'entreprise, dans l'attente du jugement dans la procédure au fond d'ores et déjà engagée par la CFDT devant le Tribunal judiciaire d'Evry (en mars 2024) et du caractère manifestement illicite du système de location-gérance et de franchise mis en place par Carrefour. **Cette procédure en référé vise ainsi à empêcher toute nouvelle cession de magasin.**

Pour rappel, le groupe Carrefour est également sous le coup d'une plainte du ministère de l'Économie (qui s'est joint à l'assignation de l'association des franchisés Carrefour). Celui-ci réclame 200 millions d'€ d'amende contre le distributeur pour la gestion de son réseau de franchise.

Relations Presse :
Odile Stanciu
06 21 62 05 05
ostanciu@services.cfdt.fr

FÉDÉRATION DES SERVICES CFTD Chez Artois Bâtiment A/11 rue de Cambrai CS 40091 75945 Paris Cedex 19 - 01 48 10 65 90 - services@cfdt.fr - cfdt-services.fr #RS @CFDT Services

Commerce ■ Hôtellerie ■ Tourisme ■ Restauration ■ Propreté ■ Prévention - Sécurité ■ Habillement - Cuir - Textile - Blanchisserie ■ Mouvements et Associations
Immobilier ■ Travail temporaire ■ Services aux particuliers ■ Assistantes maternelles ■ Chambres consulaires ■ Professions judiciaires